

COMMUNE
D'ARBONNE-LA-FORÊT

DELIBERATION N° G / 176

DATE DE CONVOCATION
06 décembre 2016

DATE D'AFFICHAGE
06 décembre 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

présents : 12

Votants : 13

OBJET :

Délibération arrêtant le
projet d'élaboration du
Plan Local d'Urbanisme
et tirant le bilan de la
concertation de la commune
d'Arbonne-la-Forêt

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille seize, le treize décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Colette GABET, Maire d'Arbonne la Forêt,

Etaient présents : Colette GABET, Anthony VAUTIER, Annick BARAT, Patrice BRANCHU, Marie-Claude LEGENDRE, Nicolas GALLOT, Gabriel ROY, Pascale CHEMIN, Nathalie FOURNIER, Delphine BRUNET, Laurence AYRAULT, Annie GAVET.

Absents : Pascale TOITOT pouvoir à Patrice BRANCHU, Jean-François PREVOT pouvoir à Nicolas GALLOT, Sébastien JACQUELIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Pascale CHEMIN ayant un intérêt personnel dans l'affaire indique qu'elle ne prendra pas part au vote.

Madame Nathalie FOURNIER a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.153-14, L.153-16, L.153-17, L.103-2 et L.103-6 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2013 ayant prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme et engagé la concertation sur le projet de PLU ;

Vu le bilan de cette concertation présenté par Mme le Maire ;

Madame le Maire :

Rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arbonne-la-Forêt a été conduite et à quelle étape de la procédure elle se situe. Il rappelle les motifs de cette élaboration et explique les choix d'urbanisme qui ont été faits.

Présente les modalités selon lesquelles la concertation avec les habitants s'est effectuée tout au long de l'élaboration du projet de PLU et en tire le bilan (Voir bilan annexé à la présente délibération).

Rappelle, le débat qui s'est tenu au sein du Conseil municipal, dans sa séance du 14 avril 2016 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

Présente le projet de PLU tel qu'il est soumis à l'arrêt du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

01 voix contre,
02 abstentions,
10 voix pour

1. Tire le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté et dont la synthèse est annexée à la présente délibération ;
2. Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente ;
3. Dit que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis aux personnes publiques associées et consultées au titre de l'article L.153-16 , L.153-17, R.153-4 et R.153-6 du Code de l'Urbanisme ;

4. Demande l'avis de la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre des articles L.151-12, L.151-13 et L.153-16 du Code de l'Urbanisme.
5. Dit que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme pendant un mois ;
6. Dit que le dossier définitif du projet est tenu à la disposition du public à la Mairie d'Arbonne-la-Forêt, aux jours et heures d'ouverture au public.
7. Dit que la présente délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité et transmission à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme le 14 décembre 2016.

Pièces jointes en annexe :

- Bilan de la concertation

Certifié exécutoire par :

- l'envoi en préfecture le :

- reçu en préfecture le :

Le maire,

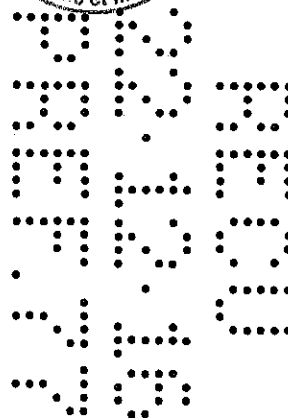


Colette GABET



Le maire,

Colette GABET



BILAN DE LA CONCERTATION

COMMUNE D'ARBONNE-LA-FORET

I. Les principes de la concertation

Par délibération du 4 avril 2013, le Conseil Municipal a décidé de prescrire une procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

Cette délibération a défini les modalités de la concertation :

- Une réunion publique d'information et de débat sur les objectifs du PLU,
- Une réunion publique d'informations et de débat sur l'ensemble du projet de PLU,
- Un registre d'observations et une exposition des projets à l'aide de documents écrits et graphiques, tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

II. Les outils de la concertation

Les moyens d'information et de communication

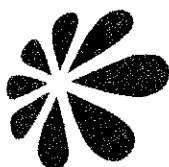
L'affichage

La concertation a fait l'objet d'une campagne d'affichage au sein de la commune. Elle s'est organisée autour de l'affichage :

- de la délibération du 4 avril 2016,
- De la délibération relative aux débats du PADD en date du 01 juin 2016,
- d'affiches pour la convocation aux réunions publiques à la porte de la Mairie.

L'exposition en Mairie

Les affiches présentées page suivante ont été affichées en Mairie à partir du 03 mai 2015 et les panneaux d'affichage actualisés au fur et à mesure de l'avancée de l'étude.



Plan Local d'Urbanisme Arbonne-la-Forêt

Plan Local d'Urbanisme et loi Solidarité et Renouvellement Urbain

Le PLU, introduit par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS). Ce nouveau document doit tenir compte des nouveaux enjeux environnementaux introduits par les lois Grenelle I et II et plus récemment la loi ALUR.

Il fixe, pour une durée de 10 à 15 ans, la destination générale des sols et les règles qui leur sont applicables tout en intégrant le projet de développement de la commune.

Le PLU est élaboré à l'initiative de la commune, en association avec les services de l'Etat (Préfecture, DDT, DREAL...). Les personnes publiques concernées sont consultées à leur demande (Conseil Régional et Général, les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) voisins, les Maires des communes voisines, les associations compétentes, les chambres consulaires, le PNR etc...).

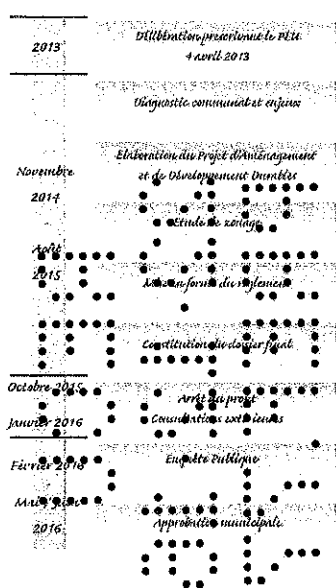


M
O
D
E

D
I

E
M
P
L
O
I

Calendrier de la démarche



A quoi sert un Plan Local d'Urbanisme ?

Le PLU fixe des règles très précises qui déterminent notre environnement :

- Les formes urbaines : implantations, hauteur, recul, espacement et caractère des constructions.

- La diversité urbaine.

- Les possibilités de constructions pour chaque parcelle, variables selon les secteurs et aussi selon la nature des constructions.

- Le réseau de voirie et les règles de stationnement.

- Le paysage et l'environnement à protéger ou à améliorer.

Le PLU identifie également les secteurs soumis à des risques naturels, les espaces boisés classés, les emplacements réservés ou encore les secteurs à protéger.

Comment se compose un Plan Local d'Urbanisme ?

A partir d'un diagnostic du territoire, il sera élaboré un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), la pièce centrale du dossier de PLU.

Concrètement, c'est un document destiné à l'ensemble des citoyens qui, en fonction des besoins de la commune, va définir les projets d'aménagement de la commune.

Le PLU comprend également :

- Un rapport de présentation qui expose l'état initial de l'environnement, justifie le projet communal et précise les incidences du projet sur l'environnement.

- Un règlement d'urbanisme qui précise l'affectation dominante des différentes zones et fixe les règles qui s'y appliquent.

- Un plan de zonage qui délimite les zones urbaines, à urbaniser, naturelles et agricoles.

- Des Orientations d'Aménagement et de Programmation.

- Des pièces annexes (servitudes d'utilité publiques, annexes sanitaires etc...).

La participation citoyenne

Dans le cadre de cette procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme chacun est invité à apporter sa participation :

- En venant consulter en Mairie les comptes-rendus des réunions de travail, les panneaux d'exposition.
- En notant ses éventuelles remarques sur le cahier d'observations tenu à disposition du public en Mairie.
- En ayant la possibilité d'assister aux deux Réunions Publiques prévues dans le cadre du projet de PLU.

Des articles pourront également être insérés dans le bulletin local d'information.

Cette phase de concertation s'achèvera suite à l'arrêt du projet par le Conseil Municipal et sa mise à enquête publique.

Les enjeux du Développement Durable dans le PLU

Le Développement Durable est "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".

Dans le Plan Local d'Urbanisme, le développement durable se traduit par :

- La recherche d'un équilibre entre développement de l'urbanisation et protection des espaces agricoles et/ou naturels.
- Le maintien ou la mise en oeuvre de la diversité d'occupation ou de fonction du territoire.
- La prise en compte des besoins actuels et futurs des populations.
- L'utilisation économe de l'espace et des ressources.
- La préservation et la mise en valeur du territoire.



Agence de Montargis
1, rue Nièpce
45 700 VILLEMANDEUR
montargis@ecmo.fr

Agence d'Auxerre
11, rue Max Quantin
89 000 AUXERRE
auxerre@ecmo.fr

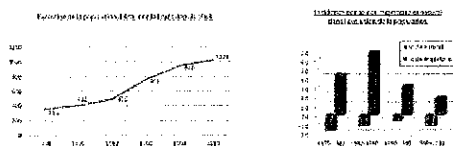
Agence de Nemours
20, rue Paul Jozon
77 140 NEMOURS
nemours@ecmo.fr

Agence de Blois
25, rue des Arches
41 000 BLOIS
blois@ecmo.fr



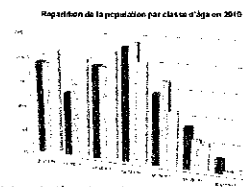
Plan Local d'Urbanisme Arbonne-la-Forêt

Evolution démographique



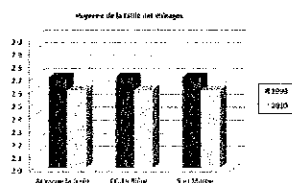
La commune comptait 10 225 habitants selon le recensement 2009 contre 9 610 en 1999. L'augmentation s'explique par un solde migratoire qui devient positif depuis les années 90.

Structure par âge de la population



Arbonne-la-Forêt a une population dynamique. En effet, la classe des 15-24 ans représente 25,5% de la population. La population locale se situe au point d'équilibre du renouvellement naturel de première production.

Composition familiale



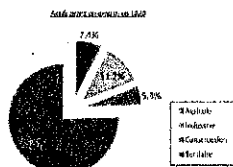
Une taille moyenne des ménages élevée (3,0 en 2010) mais qui diminue depuis 1999.

Habitat

	1999	2010
Dépendances principales	111	369
Dépendances secondaires	50	23
Dépendances tertiaires	10	22
Dépendances quaternaires	10	114

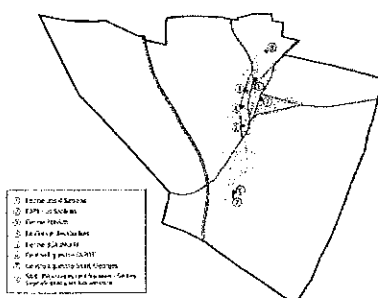
La commune recense 111 logements en 1999 et 369 en 2010. La commune recense 111 logements en 1999 et 369 en 2010. La commune recense 111 logements en 1999 et 369 en 2010.

Population active et emplois



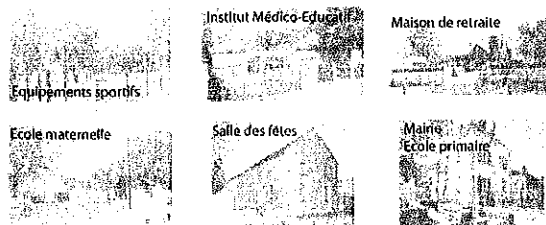
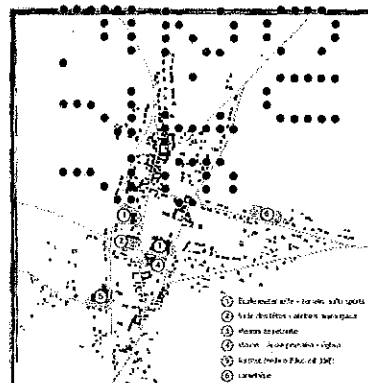
La commune comptait en 2010 74,4% d'actifs dont 11,4% ayant un emploi. Parmi ces actifs, 15% travaillaient et résidaient dans la commune. En 1999, les trois quarts des emplois étaient liés au secteur tertiaire.

L'activité agricole



En 2010, la commune accueille 4 exploitations professionnelles et 4 centres équestres. La République Agricole d'Alsace (RAA) des exploitations est le 25% la commune recensement agricole 2010.

Les services et équipements



Au sein de la commune, il y a une grande variété d'équipements qui contribuent à l'équilibre de la commune (équipements sportifs, culturels, sociaux, etc.).

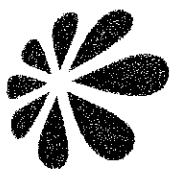


Agence de Montargis
1, rue Nèpce
45 700 NÎLEMANDEUR
montargis@ecmo.fr

Agence d'Auxerre
11, rue Max Quantin
89 000 AUXERRE
auxerre@ecmo.fr

Agence de Nemours
20, rue Paul Jozon
77 140 NEMOURS
nemours@ecmo.fr

Agence de Blois
25, rue des Arches
41 000 BLOIS
blois@ecmo.fr



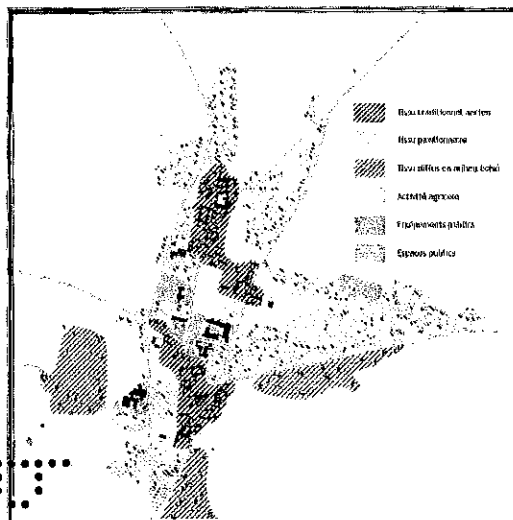
Plan Local d'Urbanisme

Arbonne-la-Forêt

La structure urbaine

Le centre ancien :

Le tissu traditionnel ancien offre l'image d'un village rue.



Les extensions récentes :

- Le tissu pavillonnaire traditionnel forme un paysage indifférencié et commun à de nombreux villages périurbains.
- Le tissu résidentiel sous couvert d'arbres offre l'image d'un bois habité.



Les entrées de bourg



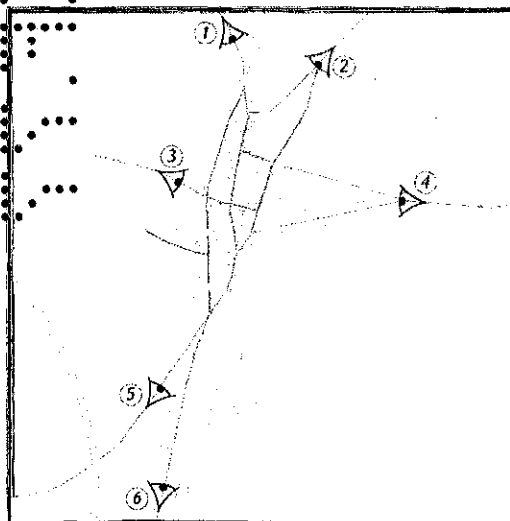
Entrée depuis la RD 90 vers Nord-Ouest - l'alignement des arbres supporte une porte à cette entrée au fond d'une rue étroite.



Entrée intérieure depuis la voie communale d'El Chéat - une clôture staccato sur le bord, depuis un alignement de verdure.



En venant du Sud par la RD 909 le bourg n'est pas perceptible, les premières extensions sont soigneusement marquées par la végétation.



Entrée Nord depuis la RD 909 - les plantations marquent la qualité de l'entrée marquée par les extensions récentes.



Entrée Est par la RD 109 - l'alignement de verdure de qualité mais mal identifiée.



En venant du Sud par la RD 909, l'urbanisation dissimulée dans la forêt est déjà présente avant l'entrée du bourg.

Les entrées peuvent être hiérarchisées par ordre d'importance d'alignement :

Les entrées principales (1 à 3) :

Les entrées principales programées (1 et 2) :

1. entrée principale, 1.

2. entrée principale, 2.

3. entrée principale, 3.

4. entrée principale, 4.

5. entrée principale, 5.

6. entrée principale, 6.

7. entrée principale, 7.

8. entrée principale, 8.

9. entrée principale, 9.

10. entrée principale, 10.

11. entrée principale, 11.

12. entrée principale, 12.

13. entrée principale, 13.

14. entrée principale, 14.

15. entrée principale, 15.

16. entrée principale, 16.

17. entrée principale, 17.

18. entrée principale, 18.

19. entrée principale, 19.

20. entrée principale, 20.

21. entrée principale, 21.

22. entrée principale, 22.

23. entrée principale, 23.

24. entrée principale, 24.

25. entrée principale, 25.

26. entrée principale, 26.

27. entrée principale, 27.

28. entrée principale, 28.

29. entrée principale, 29.

30. entrée principale, 30.

31. entrée principale, 31.

32. entrée principale, 32.

33. entrée principale, 33.

34. entrée principale, 34.

35. entrée principale, 35.

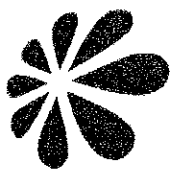


Agence de Montargis
11, rue Nièpce
45 700 VILLEMANDEUR
montargis@ecma.fr

Agence d'Auxerre
11, rue Max Quantin
89 000 AUXERRE
auxerre@ecma.fr

Agence de Nemours
20, rue Paul Jozon
77 140 NEMOURS
nemours@ecma.fr

Agence de Blois
25, rue des Arches
41 000 BLOIS
blois@ecma.fr



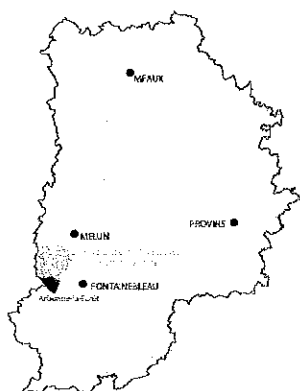
Plan Local d'Urbanisme Arbonne-la-Forêt

Situations géographique et administrative

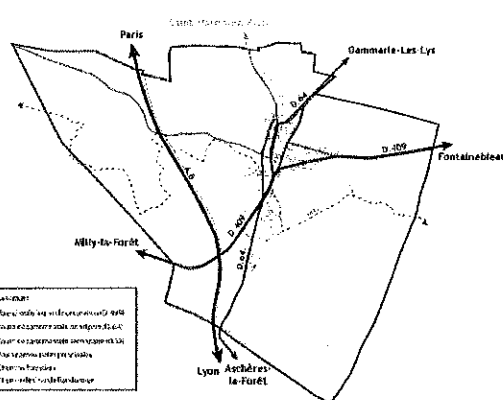
Département de Seine-et-Marne

La commune d'Arbonne-la-Forêt appartient :

- Au SDRIIF (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France)
- Au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Fontainebleau
- Au PNIRG (Plan National Régional du Grand Paris)
- A la Communauté de Communes du Pays de Bière

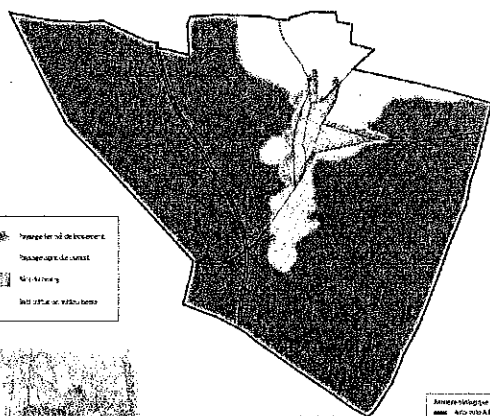


Réseau viaire

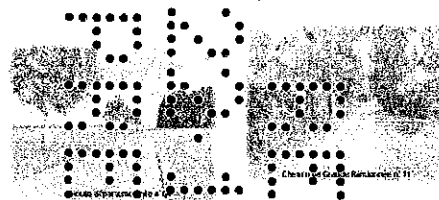


Symbole	Description
[Ligne épaisse]	Roadway principal (N104, N102)
[Ligne fine]	Roadway secondary (D100, D101)
[Ligne pointillée]	Roadway tertiary (D102, D103)
[Ligne à traits alternés]	Chemins ruraux
[Ligne à traits alternés]	Chemins ruraux

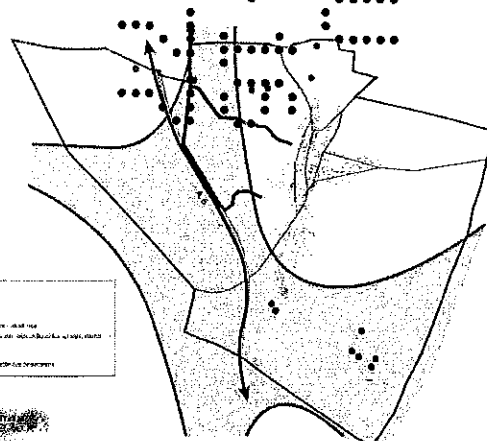
Entités paysagères



Symbole	Description
[Ligne épaisse]	Forêt
[Ligne fine]	Rivière
[Ligne pointillée]	Chemin rural



Trame écologique



Symbole	Description
[Ligne épaisse]	Forêt
[Ligne fine]	Rivière
[Ligne pointillée]	Chemin rural
[Ligne à traits alternés]	Chemins ruraux
[Ligne à traits alternés]	Chemins ruraux



Agence de Montargis
11, rue Niépce
45 700 VILLEMANDEUR
montargis@ecmo.fr

Agence d'Auxerre
11, rue Max Quantin
89 000 AUXERRE
auxerre@ecmo.fr

Agence de Nemours
20, rue Paul Jozon
77 140 NEMOURS
nemours@ecmo.fr

Agence de Blois
25, rue des Arches
41 000 BLOIS
blois@ecmo.fr

Les publications dans le bulletin municipal

Des articles ont été publiés dans le bulletin municipal de :

- juin 2014,
- décembre 2015,
- juin 2016.

Tenue à disposition des documents relatifs à l'étude et note résumant les objectifs d'élaboration du PLU.

Le dossier a été constitué avec :

- La délibération de prescription de la révision du POS valant élaboration du PLU,
- Les comptes rendus des différentes réunions,
- Les différentes pièces du PLU au fur et à mesure de leur rédaction et notamment le PADD qui résume les objectifs d'élaboration du PLU.

Les publications sur le site Internet

Dès le début de la procédure, les informations relatives à l'étude du PLU ont été mis en ligne sur le site internet de la commune et notamment :

- Elaboration ➔ explications à la population du PLU en date du 05 mai 2015,
- Mode d'emploi, volet paysage, Entrée bourg et la démographie en date du 05 mai 2015,
- Réunion publique du 13 octobre 2015 (présentation et compte rendu),
- PADD (délibération en date du 08 septembre 2016),
- Réunion publique du 14 juin 2016 avec zonage provisoire

Les moyens d'expression

☛ **Registre**

Le registre de concertation a été ouvert en Mairie d'Arbonne-la-Forêt à compter du 5 mai 2015, une remarque y ont été portées. Elles ont été régulièrement étudiées et une réponse a été apportée à ces remarques, au travers des différents comptes-rendus.

☛ **Réunions publiques**

Afin d'associer la population d'Arbonne-la-Forêt, deux réunions publiques ont été organisées :

- L'une le 13 octobre 2015 à 19h00. Elle a rassemblé une cinquantaine de personnes,
- La seconde le 14 juin 2016. Elle a rassemblé une quarantaine de personnes.

La communication pour ces réunions publiques s'est faite par affichage et distribution d'une invitation à chaque habitant.

Une présentation du projet de PLU a été effectuée à l'aide de supports visuels, qui contenaient les éléments suivants :

- Présentation de la procédure de révision du PLU,
- Présentation du diagnostic,
- Présentation du PADD, du zonage et du règlement.

Ces présentations ont été suivies d'un débat en présence de représentants de la commune d'Arbonne-la-Forêt qui ont été concrétisés dans des comptes rendus mis à la disposition de la population.

Conclusion :

⇒ Les modalités de la concertation inscrites dans la délibération du 04 avril 2013 ont bien été respectées.